

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le trente mars, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARLES, Maire de Varages.

**Etaient présents** : Frédéric CAUVIN, Vincent BLANC, Karine RUFINI, Patrick BONDIL, Stellina MORMIN HEZELOT, Aymeric SCURI, Delphine SALARIS, Thierry MEMON, Coralie FERRIGNO, David DUCHENE, Gilles BLANC, Antoine BARLATIER, Elisa APOSTOLO.

**Etaient absents** : Claudia GIRARD (procuration à Stéphanie Carles).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire, Coralie Ferrigno, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame la Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 16 février 2026, l'ancienne municipalité avait décidé d'autoriser la cession du terrain sis au 51 impasse du Souvenir cadastré section D n°795 (nouvellement renuméroté D n°907) d'une superficie de 1 184 m<sup>2</sup> en zone Ubb du PLU au profit de Mme et M. BLUME Johan au prix de 85 000 € conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'était réunie le 18 décembre 2025.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 23 mai 2025, l'ancien conseil municipal avait déclassé et intégré dans le domaine privé de la commune cette parcelle, par délibération en date du 23 mai 2025, cette parcelle a également fait l'objet d'une division d'une contenance de 56m<sup>2</sup> pour désenclaver la parcelle cadastrée section D n°775.

Madame la Maire indique qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir l'autoriser à signer la promesse de vente ou le compromis de vente.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- ouï l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'autoriser la cession du terrain au 51 impasse du Souvenir cadastré section D n°907 (ex n°795) d'une superficie de 1 184 m<sup>2</sup> au profit de M. et Mme BLUME Johan au prix de 85 000 € ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer la promesse de vente (ou le compromis de vente) relative à cette cession, tous les actes authentiques ainsi que tous les actes y afférents et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes ;

- dit que les frais afférents à la rédaction et la régularisation des actes authentiques seront à la charge des acquéreurs et que les recettes sont prévues au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Maire  
CARLES Stéphanie



La secrétaire de séance  
FERRIGNO Coralie

**N°17**

**CESSION DU TERRAIN  
SIS 51 IMPASSE DU  
SOUVENIR PARCELLE  
CADASTREE SECTION  
D n°907 (ex n°795)**

**DEPARTEMENT  
DU VAR**

**COMMUNE  
DE VARAGES**

Date de la  
convocation :

24 mars 2026

Nombre de  
conseillers en  
exercice :

15

Présents : 14

Votants : 15

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0